



N° d'épreuve FFM 176
 Moto-Club MOTO CLUB DU BERRY
 N° d'affiliation 0137
 Date 14 et 15 mai 2022
 Lieu Bourges / Soye en Septaine
 Organisateur technique - Delphine CONESA
 E-mail delphine.conesa@hotmail.com
 Téléphone 06 98 07 63 08

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GINDRE Gérard	Licence : 173 392
Président du Jury ou Arbitre*	CAPRA Franck	Licence : OFF 030874
Membre du Jury	LAVRAT Philippe	Licence : OFF 124927
Membre du Jury	DA SILVA Raphaël	Licence : OFF 314801
Commissaire technique responsable	DUJON François	Licence : OFF 046992
Responsable du chronométrage	MOINDRAULT Cécile	Licence : OFF 314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age minl	Age maxl	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt Ligue 85cc espoir	11 ans	15 ans	85cc maxi	40€ transpondeur compris
Mini Cross	7 ans	11 ans	65cc et 85cc maxi	38€ transpondeur compris
Americaine	15 ans		125cc à 650cc	45€ transpondeur compris

Engagement :
 Site Internet engage-sports
 Contact Laurent MOINE
 Téléphone E-mail : moine.la@wanadoo.fr

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10€
 Caution :



REGLEMENT PARTICULIER 2022

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Docteur KATZ

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche CH Jacques Coeur Bourges

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 10min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Terrain de Cross Soye en Septaine

Adresse D15 entre Bourges et Soye en Septaine

Caractéristiques :

Longueur du circuit 815m

Largeur minimum de la piste 5m

Largeur de la grille 20m

Longueur de la ligne droite de départ 85m

Nombre d'OCP* 15

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 24

En manche : 20

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 19/03/2022

La Présidente
D. Conesa

P/o Fasoletorp

Visa de la Ligue

Date : 7 AVR. 2022



Visa de la FFM

Date : 14/04/2022

Numéro : 22/0314



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la rég

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuve



N° d'épreuve FFM _____ **176**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB DU BERRY**
N° d'affiliation _____ **0137**
Date _____ **14 et 15 MAI 2022**
Lieu _____ **BOURGES SOYE EN SEPTAINE**
Organisateur technique - **Delphine CONESA**
E-mail _____ **delphine.conesa@hotmail.com**
Téléphone _____ **0698076308**

ADDITIF

RÈGLEMENT PARTICULIER

DEMONSTRATION DE L'ECOLE DE PILOTAGE DU MOTO CLUB DU BERRY :

Durant les entractes, présentation et évolution de l'école de pilotage du Moto Club du Berry sous la responsabilité d'un brevet d'Etat. Chaque pilote possède une licence FFM.

SECURITE : 3 postes de secours, 1 ambulance, transport de blessés par le SAMU ou les pompiers, 1 médecin. Des extincteurs (8) seront remis aux commissaires de piste un poste sur deux. Les différentes prescriptions du Règlement National et de l'annexe "D" FFM sont obligatoires pour cette épreuve.

PARC PILOTES :

ouvert de 15h à 22h le vendredi 13 mai 2022 et de 7h à 12h le samedi 14 mai 2022.

Les concurrents arrivant en dehors des heures d'ouverture du parc devront stationner provisoirement au parking public situé à 300 m à gauche (direction Soye en Septaine).

L'accès au parc pilotes est exclusivement réservé aux véhicules des pilotes et de l'organisation. La circulation dans le parc de tout véhicule autre que ceux de l'organisation est interdite. L'accès au circuit est situé à l'entrée du parc pour les piétons et au fond pour les motos qui circuleront au ralenti y compris dans la liaison entre le parc-pilotes et le pré-parc.

La sortie du parc-pilotes pour les véhicules est autorisé jusqu'à 20h le samedi 14 mai ou après la fin de l'épreuve.

CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF :

vendredi 13 mai 2022 : de 17h à 20h

samedi 14 mai 2022 : de 8h à 11h30 (priorité de 8h à 10h aux Mini Cross et Espoirs)

Rappel : dorsale homologuée et adaptée à la taille du pilote - plaques réglementaires

ACCOMPAGNATEURS : Chaque pilote recevra 4 braccets d'accès au circuit pour lui-même et ses accompagnateurs. Toute personne supplémentaire devra acquitter son droit d'entrée pour pénétrer sur le circuit.

L'accès à la zone de panneautage sera exclusivement autorisé aux pilotes et aides-pilotes LICENCIES.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Le Moto Club du Berry, soucieux du respect de l'environnement, vous rappelle quelques principes et règles qui devront être scrupuleusement respectés :

- Il est interdit de laisser sur place vos déchets, des poubelles à déchets sont mises à votre disposition à l'entrée du parc-pilotes
- Des containers de récupération d'huile de vidange sont présents et signalés
- Le lavage des motos se fait obligatoirement dans l'espace aménagé et réservé
- Un tapis de sol est utilisé pour le travail mécanique sur les motos
- Chaque véhicule de pilote est muni d'un extincteur
- Le stockage de l'essence se fait exclusivement dans des bidons métalliques
- Tout accès, piéton, véhicule hors enceinte de la manifestation est interdit
- Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Par vos efforts, vous aiderez les clubs qui vous accueillent à assurer la pérennité des organisations de motocross.

Bonne course et merci à tous

Le bureau du Moto Club du Berry

Visa du Moto-Club

Date :

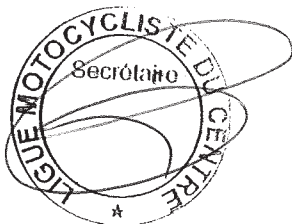
1^{er} MARS 2022
Conesa

MOTO CLUB DU BERRY
24 Allée Napoléon III
18000 BOURGES

Visa de la Ligue

Date :

7 AVR. 2022



Visa de la FFM

Date :

14/04/2022

Numéro :

22/0314

